Projet de CONVENTION DE PARTENARIAT

conclue entre

La Société de transport du Grand Angoulême (STGA) représentée par Monsieur Christian Touzalin, Directeur

et

Le Lycée des Métiers Jean Caillaud Cité scolaire Puyguillen 16600 Ruelle, représenté par Madame PUJOL , Proviseure

Préambule

La présente convention marque la volonté commune des deux partenaires de collaborer et d'apporter chacun une contribution aux besoins exprimés ci-après.

Les partenaires

La STGA, société de transport du Grand Angoulême

Le lycée professionnel Jean Caillaud accueille environ 330 élèves répartis dans les secteurs tertiaire et industriel. Les formations dispensées vont du niveau V (CAP) au niveau IV (Bac Professionnel).
Le lycée Professionnel forme des jeunes aux :

- **Métiers de l'électrotechnique**
- **Métiers de la mécanique productique et de l'usinage**
- **Métiers de la chaudronnerie et de la métallerie**
- **Métiers de la vente, de l'accueil et du commerce**

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir un cadre de référence pour faciliter la formation des élèves de bac pro accueil, commerce et vente.

ARTICLE 2 – Axes de coopération

Les engagements des partenaires :

Le lycée des Métiers Jean Caillaud	La STGA
- Concevoir un livret d'accueil à destination des usagers et des clients de la STGA ; - Organiser dans le cadre de journées « opération coup de poing », la distribution du livret d'accueil, l'accueil et l'information des usagers dans les bus de la STGA ; - Participer à l'accueil et à l'information des usagers et des clients dans les navettes spéciales de la STGA pendant les grandes manifestations : salon de la Bande Dessinée, FOFE … - Elaborer des supports audio-visuels, courts métrages filmés sur des situations rencontrées dans le bus par les usagers. Ces supports pouvant être utilisés lors des campagnes d'information auprès des établissements scolaires.	-Intervenir auprès des élèves pour leur donner les informations nécessaires pour la réalisation de leur mission ; -Organiser avec les professeurs des jeux de rôles et mises en situation pour appréhender des situations courantes ou spécifiques dans les transports ; -Apporter le soutien technique à l'élaboration du livret d'accueil et du DVD ; -Permettre aux élèves de réaliser un stage dans le bus en tant que « hôte(se) d'accueil volant(e) » avec une mission d'information et de gestion de flux lors de journées d'information des usagers ou pendant les grandes manifestations telles que la BD, le FOFE …

ARTICLE 3 – Animation du partenariat

L'animation et le suivi de ce partenariat seront assurés par :

- Pour la STGA : Madame Sophie Violleau, responsable clientèle.

- Pour le lycée professionnel Jean Caillaud : Madame Jebbari coordinatrice tertiaire et l'ensemble des professeurs du tertiaire.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties. Elle est conclue pour une durée d'une année scolaire, tacitement reconductible.

Elle peut être dénoncée ou modifiée par avenant, à la demande de l'un des partenaires ; cependant, en cas de dénonciation, un préavis de 2 mois sera respecté.

Fait à Ruelle sur Touvre (en deux exemplaires), le 04/04/2011

Pour le lycée Jean Caillaud
Mme PUJOL
Date :
Signature :

Pour la STGA
Monsieur Touzalin
Date :
Signature :